



Problème de solde tout compte

Par **diroo**, le **22/10/2011** à **00:44**

Bonjour à tous,

J'ai effectué un contrat d'apprentissage (et non professionnalisation) pendant 2 ans dans une pme.

Mon contrat (le contrat envoyé par le cfa) commençait le 21/09/09 et finissait le 31/08/11.

J'ai pris 5 semaines de vacances cette année (congrés payés / 1 en décembre et 4 en août). Et la surprise, 1 mois après la fin de mon contrat, mon patron me transmet une fiche de paie de juillet (*je réclamaïs celle d'août que je n'avais pas encore reçue + solde tout compte*) indiquant : date de sortie : 31/07/2011 et un montant de 1450€ soit environ 2,1 fois mon salaire normal.

Je lui demande pourquoi 1 seule fiche de paie en juillet d'un montant de 2,1 fois mon salaire et non pas 1 fiche de paie en juillet de 700€ et 1 fiche de paie en août de 700€

Sachant que sur la fiche de paie de juillet (celle de 1400€), il est indiqué : salaire brut mensuel apprenti ~700€ / indemnité compensatrice de congés payés ~750€ (ou est mon salaire en août ?)

Je me demande s'il ne s'est pas concerté avec l'expert comptable (sachant qu'ils ont de très bonnes relations) et use d'un stratagème pour éviter de payer :

juillet ~700€

août ~ 700€ + congés payés 750€ (même si j'ai pris mes 5 semaines).

Pour résumer :

. Je ne comprends pas pourquoi 1 seule fiche de paie en juillet, sachant que mon contrat se termine le 31/08/11.

. Il m'avait déjà envoyé la fiche de paie de juillet (début août) avec un montant normal de ~700€ et là il m'en renvoie une autre et me dit qu'elle prend en compte juillet et août

. Je le soupçonne de ne pas vouloir me payer juillet + août + solde tout compte de congés payés

voilà j'espère avoir été clair, je me trompe peut-être mais j'ai quelques soupçons... , sachant qu'ils entretiennent une très bonne relation...

merci d'avance !

n'hésitez pas à me demander plus d'informations !

je joins une photo de la fiche de paie de juillet pour mieux comprendre

<http://www.hostingpics.net/viewer.php?id=457091fichedepayejuilletforumlegavox.png>

Par **P.M.**, le **22/10/2011** à **10:00**

Bonjour,

Si votre salaire de juillet vous avait déjà été versé, apparemment celui d'août figure bien sur celle-ci même s'il y a une erreur de date...

Il faudrait simplement vérifier la base de l'indemnité de congés payés qui correspond à la totalité de vos salaires - la base de ceux déjà pris...

En cas de difficulté pour vérifier cela, je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Vous pourriez simplement demander à l'employeur de vous refaire la feuille de paie avec les bonnes dates...

Par **diroo**, le **22/10/2011** à **13:52**

Merci pour votre réponse rapide.

Cependant, mon patron me dit que cette fiche de paie est normale, qu'elle **remplace** celle de juillet transmise précédemment, et qu'elle prend donc en compte juillet et août.

Est-il normal de ne pas avoir de feuille de paie en août, même si j'étais en congés l'intégralité du mois ? La date de la fin de mon contrat est au 31/08/2011 ...

Je complète. Du coup, mon patron me dit :

je t'ai payé 668,86 en juillet et la fiche de paie indique 1426,90, cela veut dire que je te dois 758,04€ pour août : 1426,90 - 668,86.

Je vous remercie vraiment pour vos réponses !

Par **P.M.**, le **22/10/2011** à **21:15**

Alors c'est différent si l'employeur prétend que cette feuille de paie remplace celle précédemment reçue pour juillet, il aurait été plus simple et clair de vous faire une feuille de paie en congés payés pour août puisque vous y étiez, ce que je n'avais pas retenu, mais il semble qu'il ne vous doive rien sous réserve du contrôle de la base de l'indemnité de congés payés...